



MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE

bafa

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Vu le décret 87 - 716 du 28 août 1987 et l'arrêté du 26 mars 1993 modifié relatif au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs ;

Vu le procès-verbal du jury départemental

en date du : **07/12/2006**

siégeant à : **LE MANS (72)**

délivre à :



Nom, Prénom : **Monsieur LAVOUE Guillaume**

Né(e) le : **27/01/1986**

**Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
de centres de vacances et de loisirs**

(préciser éventuellement la qualification voile ou canoë-kayak)

Département : **SARTHE**

**Pour le ministre, par délégation
le directeur départemental de
la jeunesse et des sports**

Pour le Directeur départemental,
L'Inspectrice départementale,

Direction
Départementale
Sarthe

Sophie MARTINET